

## **Commission de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture**

### **Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région**

#### **Procès-verbal de la réunion du 27 février 2025**

##### Ordre du jour :

Accord de libre-échange UE-Mercosur  
(suite à la demande de la sensibilité politique déi gréng du 13 décembre 2024)

\*

Présents : M. André Bauler, M. Jeff Boonen, Mme Claire Delcourt, M. Luc Emering, M. Jeff Engelen, M. Fernand Etgen, M. Gusty Graas, Mme Paulette Lenert, Mme Octavie Modert, M. Ben Polidori, Mme Alexandra Schoos, M. David Wagner, Mme Joëlle Welfring, Mme Stéphanie Weydert, membres de la Commission de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, Mme Paulette Lenert, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Alexandra Schoos, Mme Sam Tanson, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Françoise Kemp, remplaçante de M. Laurent Zeimet  
Mme Nathalie Morgenthaler, remplaçante de M. Félix Eischen  
M. Maurice Bauer, observateur

Mme Fabiola Cavallini, Administration parlementaire  
M. Tun Loutsch, Administration parlementaire  
M. Cédric Scarpellini, Administration parlementaire

M. Luc Frieden, Premier ministre

M. Xavier Bettel, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

Mme Martine Hansen, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

Mme Yasuko Muller, Conseiller diplomatique du Premier ministre, Ministère d'État

Mme Angèle Da Cruz, Directrice des affaires européennes et des relations économiques internationales, ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur  
M. Eric Müller, Directeur adjoint des affaires européennes et des relations économiques internationales, ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

M. Marc Kreis, Conseiller politique agricole, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

Mme Françoise Mori, Conseiller Sécurité des denrées alimentaires, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

Excusés : M. Félix Eischen, M. Jean-Paul Schaaf, membres de la Commission de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

M. Marc Goergen, observateur délégué

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Emile Eicher, M. Meris Sehovic, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Kemp, Mme Tilly Metz, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

\*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

\*

Accord de libre-échange UE-Mercosur  
(suite à la demande de la sensibilité politique déi gréng du 13 décembre 2024)

Pour ouvrir la réunion, le président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, M. Gusty Graas (DP), donne la parole à Mme Sam Tanson (déi gréng) qui est auteure de la demande de mise à l'ordre du jour concernant l'accord de libre-échange UE-Mercosur.

La députée Sam Tanson (déi gréng) expose que la motivation de porter ce point à l'ordre du jour était précisée dans le texte de la demande. Elle souligne qu'il s'agissait, suite aux annonces du Premier ministre concernant l'organisation d'entrevues avec les représentants du monde agricole ainsi que de la FEDIL, d'entendre le gouvernement sur les préoccupations et attentes liées à cet accord de libre-échange. La députée fait observer qu'une position définitive du gouvernement avait été annoncée d'ici à Pâques et s'enquiert, par conséquent, de l'état actuel des réflexions.

Le Premier ministre, M. Luc Frieden, indique d'emblée que trois ministres ont été conviés à cet échange, mais précise que le gouvernement s'exprime d'une seule voix. Il souligne que ce dossier revêt une complexité particulière, étant le résultat de près de 20 années de négociations. Il explique que tout accord de libre-échange doit être analysé dans le contexte global actuel, notamment dans un environnement international caractérisé par une recrudescence du protectionnisme. Le Premier ministre rappelle que la finalité essentielle de tels accords consiste à établir avec clarté l'identité des partenaires commerciaux, à définir précisément les conditions d'échange et à déterminer les tarifs douaniers qui seront applicables.

Le chef du gouvernement précise que cet accord concernerait un marché d'environ 650 millions de consommateurs. Il rappelle que le Luxembourg a activement soutenu la Commission européenne tout au long des négociations avec le Mercosur, et souligne que des améliorations substantielles ont été incorporées depuis la première version du texte, particulièrement lors de la révision de décembre 2024. Ces améliorations comprennent notamment l'introduction de garanties renforcées relatives à la protection des droits humains ainsi qu'à la préservation du climat.

Le Premier ministre insiste sur l'importance fondamentale d'un commerce qui soit à la fois durable et équitable. En ce qui concerne les changements climatiques et la déforestation amazonienne, il précise que l'intégration de l'Accord de Paris constitue un élément indissociable de cet accord commercial, incluant un mécanisme permettant sa suspension dans l'éventualité où l'une des parties déciderait de s'en retirer. Il évoque également l'objectif ambitieux de mettre un terme à la déforestation en Amazonie d'ici à 2030. Dans cette perspective, il met en lumière la capacité des accords de libre-échange à incorporer de nombreux éléments complémentaires et à anticiper des enjeux futurs, tout en observant que le nombre de pays désireux de conclure de tels accords avec l'Union européenne (UE) diminue progressivement, ce qui rendra leur établissement de plus en plus complexe à l'avenir. Le chef du gouvernement fait référence à la loi de vigilance ainsi qu'aux dispositions garantissant la protection des populations indigènes, et affirme que l'ensemble des valeurs et priorités européennes a été soigneusement intégré dans une annexe spécifique au texte.

Sur le volet agricole, le Premier ministre indique que l'accord prévoit l'application de normes sanitaires et phytosanitaires particulièrement rigoureuses, l'interdiction formelle des modifications génétiques ainsi que la mise en œuvre de nombreux mécanismes de contrôle. Il précise que des quotas spécifiques concernant l'importation de viande bovine sont établis dans le texte, tout en rappelant le fait significatif que 200.000 tonnes de bœuf sont déjà actuellement importées des pays du Mercosur vers le Luxembourg. Dans une perspective européenne, il met en exergue l'importance cruciale de la protection des indications géographiques, dont le nombre s'élève à environ 350 pour le Luxembourg.

Le Premier ministre affirme que le gouvernement considère cet accord comme équilibré et souligne qu'il présente des avancées significatives comparativement à de nombreux autres accords de libre-échange conclus précédemment. Il reconnaît explicitement les préoccupations légitimes exprimées par le secteur agricole et précise que les représentants des agriculteurs ont été formellement conviés à participer à des discussions approfondies sur le sujet. Il évoque l'existence d'un sentiment général de ras-le-bol au sein de la profession agricole, sentiment qui, selon lui, transcende largement le cadre spécifique de cet accord. Le Premier ministre établit par ailleurs une distinction essentielle entre les réalités objectives et les perceptions subjectives concernant l'équité des conditions de concurrence dans ce domaine.

Il poursuit son intervention en soulignant la nécessité impérieuse d'une simplification réglementaire concernant l'industrie et les services, mais également dans le domaine agricole, précisant qu'un consensus s'est formé à l'échelle européenne sur cette question. Il affirme avec conviction qu'il serait impossible d'assurer l'approvisionnement alimentaire et d'atteindre des niveaux de production suffisants sans apporter un soutien concret aux agriculteurs qui ont manifesté leur sentiment d'être soumis à une inégalité de traitement. Il assure que les éventuelles conséquences négatives résultant de l'accord seront

contrebalancées par des mécanismes de compensation spécifiques, également désignés sous l'appellation de « mécanismes de rééquilibrage ».

Le chef du gouvernement précise qu'il n'a pas encore arrêté d'opinion définitive sur ce dossier, rappelant que l'échéance fixée à Pâques n'est pas encore atteinte. Il explique que l'Union européenne n'a pas encore déterminé la forme juridique finale que revêtira cet accord, qui pourrait soit relever exclusivement de la compétence de l'UE, soit prendre la forme d'un accord mixte nécessitant la ratification par l'ensemble des parlements des États membres. Il indique que cette décision importante sera prise par la Commission européenne d'ici le milieu de l'année, période à laquelle des précisions seront également apportées concernant une éventuelle division de l'accord en deux parties distinctes.

Le Premier ministre mentionne que le secteur industriel se montre fortement favorable à la conclusion de cet accord, soulignant son besoin impérieux d'accéder à de nouveaux marchés pour commercialiser ses produits. Faisant référence à la position adoptée par d'autres États membres, notamment la France, il indique ne pas être en mesure de déterminer à ce stade si une majorité se dégagera au sein du Conseil, évoquant la possibilité qu'une minorité de blocage puisse se constituer.

Somme toute, le Premier ministre réaffirme l'importance stratégique des accords de libre-échange pour l'Union européenne, particulièrement lorsque les dimensions climatiques et de durabilité y sont pleinement intégrées. Il exprime sa conviction que le Luxembourg doit apporter son soutien à de tels accords, tout en demeurant attentif aux préoccupations exprimées et en procédant à une analyse approfondie des mécanismes de compensation, spécialement dans le contexte spécifique luxembourgeois où le secteur de la viande bovine est principalement concerné. Pour conclure, il souligne que la promotion et le développement de la production locale et régionale constituent une préoccupation fondamentale partagée tant par le gouvernement que par le parlement.

La députée Joëlle Welfring (déi gréng), après avoir exprimé son soulagement que les préoccupations climatiques ne seraient finalement pas aussi importantes que redoutées selon ses lectures dans la presse, soulève une question pertinente concernant les mécanismes de contrôle. Elle s'interroge spécifiquement sur l'égalité de traitement et demande si le Luxembourg dispose actuellement des capacités suffisantes pour assurer cette équité ou s'il serait nécessaire de renforcer les dispositifs existants.

Le parlementaire Fred Keup (ADR) soulève deux questions distinctes. Il s'interroge tout d'abord sur les conséquences et l'impact potentiel qu'entraînerait un retrait de l'Argentine de l'Accord de Paris sur l'ensemble du processus. Dans un second temps, il demande si la France mène actuellement une démarche diplomatique visant à rechercher activement des alliés afin de consolider et renforcer sa position concernant cet accord commercial.

Le député Franz Fayot (LSAP) exprime son avis selon lequel les accords de libre-échange ne devraient pas être systématiquement rejetés, particulièrement lorsqu'ils favorisent la durabilité et intègrent des standards sociaux élevés. Il soutient que, dans ce contexte, ces accords devraient être utilisés pour transmettre un message clair concernant la conformité aux standards et l'importance d'un terrain de jeu équitable pour tous les concurrents. Le député fait référence à la tendance à la déréglementation, évoquant notamment le règlement dit « Omnibus » de la Commission européenne, et précise qu'il ne s'agit pas uniquement de simplification mais également de déréglementation. Il souligne l'importance de la compétitivité à long terme, affirmant que les entreprises européennes seront ainsi rendues plus compétitives.

Le député pose ensuite une question spécifique concernant les accords mixtes, demandant si les parlements nationaux seront impliqués dans la décision de classer ou non l'accord comme étant de nature mixte.

Le Premier ministre apporte les précisions suivantes.

Concernant les interrogations du député Franz Fayot sur la déréglementation, il nuance en expliquant que le gouvernement a encouragé la Commission européenne à veiller à ce que les entreprises ne soient pas étouffées par des contraintes excessives. Il souligne qu'il ne faut pas les surcharger bureaucratiquement et que le règlement « Omnibus » prend cette préoccupation en considération. Il précise que la question ne se pose pas tant au niveau de la finalité des textes, qui bénéficie du soutien gouvernemental, mais plutôt dans leur application pratique, rappelant que les entreprises n'ont ni l'envie ni les moyens de se consacrer à une publication d'informations (« reporting ») trop contraignante. Le Premier ministre se réjouit des propos du député reconnaissant l'importance des accords de libre-échange, et confirme que le Mercosur représente effectivement un marché considérable.

En réponse à la question du député Fred Keup concernant la recherche d'alliés par la France, il confirme l'existence d'un lobby français opposé à l'accord, tout en mentionnant également la présence d'autres lobbies, comme le lobby allemand favorable, l'industrie allemande étant fortement orientée vers l'exportation. Il affirme que le Luxembourg, en tant que pays souverain, prendra sa décision en fonction de ses spécificités nationales. Quant à la question relative à un potentiel retrait de l'Argentine de l'Accord de Paris, le Premier ministre évoque la possibilité de suspension de l'accord commercial dans un tel cas.

La ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, Mme Martine Hansen, intervient pour souligner que la compétitivité du secteur agricole revêt une importance capitale. Elle précise qu'il ne s'agit pas de dérégulation mais bien d'une simplification de la Politique Agricole Commune (PAC), dont l'importance est cruciale pour permettre aux entreprises de travailler efficacement.

En ce qui concerne les contrôles, elle explique que certaines tolérances d'importation sont encore autorisées par l'Union européenne, alors que le Luxembourg plaide pour une tolérance zéro. Elle insiste sur la nécessité de prendre en compte la protection des consommateurs, notant que la vision du commissaire en charge de ce portefeuille intègre désormais cette préoccupation. La ministre affirme également que les exigences en matière de bien-être animal doivent s'appliquer aux produits importés.

La ministre évoque les contrôles du bien-être animal effectués par la Commission, soulignant qu'ils doivent être renforcés. Elle fait remarquer que le Luxembourg occupe la première place quant au nombre de contrôles par habitant, tout en indiquant qu'une évaluation sera nécessaire pour déterminer si des ressources supplémentaires sont requises dans ce domaine.

Le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, M. Xavier Bettel, prend également la parole pour préciser que le commissaire Maroš Šefčovič a la charge du commerce international et que l'accord additionnel a renforcé les craintes exprimées précédemment. Il aborde la question des contrôles, soulignant que le travail de communication de la Commission européenne doit être intensifié et que les clauses importantes doivent être pleinement prises en considération.

Concernant les quotas liés au commerce extérieur, le ministre rappelle qu'il existe déjà un plafond et précise que le taux de TVA privilégié n'est applicable qu'à une partie limitée des importations. Il évoque l'existence de compensations (« mécanismes de rééquilibrage ») dans l'hypothèse où le monde agricole viendrait à subir des impacts négatifs suite à cet accord.

Le ministre observe que tous les pays sont soumis à différentes influences, notant que la France est opposée à l'accord, tandis que l'Allemagne y est favorable et que l'Italie adoptait encore une position nuancée.

Il mentionne encore que le milieu agricole polonais exprime des inquiétudes, notamment en raison de la présence des agriculteurs ukrainiens à leurs frontières.

Le député David Wagner (déi Lénk) intervient pour attirer l'attention sur les alertes émises par les syndicats paysans des pays du Mercosur, dénonçant des conséquences catastrophiques, particulièrement au Brésil. Il soulève la question de la compatibilité des normes phytosanitaires avec l'Accord de Paris. Il évoque le problème de l'expulsion des populations indigènes, soulignant les violations des droits humains et la destruction de la forêt amazonienne. Le député insiste sur le fait que les femmes souffrent particulièrement de cette situation et que l'État brésilien est corrompu. Il exprime ses préoccupations concernant la viande produite en Amérique latine dans ces conditions. Le député se montre sceptique vis-à-vis du gouvernement français, estimant que leur industrie n'est pas véritablement verte, mais reconnaît que la France a compris les enjeux de la situation. Il termine en posant une question sur l'existence de réflexions concernant l'Accord de Paris, s'interrogeant sur l'absence d'incompatibilité entre ces accords et le traité commercial.

La parlementaire Sam Tanson (déi gréng) intervient pour poser plusieurs questions. Elle s'enquiert tout d'abord, au-delà du renforcement des mécanismes de contrôle, des autres éléments positifs que contient l'accord commercial.

Elle adresse ensuite une interrogation spécifique à la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, cherchant à déterminer si le dossier, dans sa configuration actuelle, peut être considéré comme acceptable du point de vue du ministère qu'elle dirige.

La parlementaire poursuit en soumettant deux questions au Premier ministre. Dans un premier temps, elle s'interroge sur l'éventualité d'une révision à la baisse des standards européens afin de les aligner sur ceux des partenaires commerciaux. Elle met en lumière le paradoxe apparent selon lequel les pays sud-américains seraient tenus de se conformer aux exigences européennes dans certains domaines, notamment en matière de bien-être animal, tandis que l'Europe pourrait être amenée à faire des concessions similaires dans d'autres secteurs. Elle questionne la possibilité que ces standards soient révisés vers le bas dans l'objectif de préserver la compétitivité des agriculteurs européens face à cette nouvelle concurrence.

Pour terminer son intervention, elle sollicite du Premier ministre une analyse approfondie concernant la nature juridique de cet accord telle qu'elle est perçue par le gouvernement luxembourgeois.

La députée Octavie Modert (CSV) élargit le débat en cherchant à connaître la position de la nouvelle administration américaine, dirigée par le président Donald Trump, concernant cet accord commercial UE-Mercosur. Dans ce contexte, elle s'interroge sur la nature des relations commerciales entre les pays du Mercosur signataires de l'accord, d'un côté, et les États-Unis de l'autre, ainsi que sur l'incidence que ces flux peuvent avoir une fois l'accord commercial sous examen conclu.

La ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, en réponse à la question de la députée Sam Tanson, précise que le gouvernement n'a pas encore adopté de position définitive concernant l'accord de libre-échange UE-Mercosur. Elle évoque les discussions au sein du Conseil Agriculture, où deux pistes principales ont été identifiées pour avancer. La première en est une simplification administrative, qu'elle distingue clairement d'une révision à la baisse des standards, et qui impliquerait moins de conditions bureaucratiques. La deuxième piste étant davantage d'incitations, ainsi qu'un soutien proactif aux agriculteurs.

La ministre fait également référence à la nouvelle directive en cours d'élaboration sur le bien-être animal, soulignant qu'aucun recul par rapport aux standards actuels n'est prévu.

Elle insiste ensuite sur l'importance de la réciprocité imposée aux pays qui exportent vers l'Union européenne, considérant cette exigence comme essentielle pour garantir la compétitivité des agriculteurs européens.

En complément, le Vice-Premier ministre précise que l'annexe à l'accord comporte plusieurs éléments positifs supplémentaires, notamment les clauses relatives à l'Accord de Paris et à

la lutte contre la déforestation, une disposition expressément demandée par le Luxembourg. Il met également en avant d'autres aspects favorables de l'accord, tels que les engagements en matière de transition écologique, de préservation de la biodiversité, ainsi que de défense des droits des populations indigènes. De plus, des engagements significatifs ont été pris dans le cadre de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour éradiquer le travail des enfants. L'accord prévoit encore un renforcement notable de l'autonomisation des femmes.

En remarque générale, le chef du gouvernement luxembourgeois souligne que l'accumulation de réglementations européennes a eu pour effet de réduire la compétitivité du marché communautaire, soulevant ainsi des interrogations légitimes sur l'avenir de la productivité en Europe. Il insiste sur le fait que l'objectif n'est pas de viser simplement un niveau de régulation minimal, tout en précisant qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'Europe que ses entreprises technologiques se retrouvent toutes concentrées en Amérique. Il qualifie cette perspective de « bonne philosophie » pour l'avenir du marché européen.

Le Premier ministre conclut en affirmant que ce texte a été négocié par les institutions européennes, et que, à ce stade, le Luxembourg n'a pas mené de d'analyse juridique propre.

La députée Joëlle Welfring (déi gréng) soulève une question concernant la nature du fonds de compensation prévu. Elle s'interroge sur le fait de savoir si celui-ci prendra la forme d'un système de vases communicants, intégré aux articles budgétaires de l'UE, ou s'il s'agira d'un fonds extraordinaire spécialement créé pour répondre à cette situation précise.

Le ministre indique qu'un milliard d'euros est prévu pour les compensations, mais précise ne pas disposer d'informations concernant la provenance exacte de cette somme. Il ajoute que plusieurs questions relatives à ce mécanisme demeurent encore ouvertes.

Le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, M. Xavier Bettel annonce qu'un milliard d'euros est alloué pour les compensations, tout en précisant qu'il ne dispose pas d'informations détaillées sur l'origine exacte de ces fonds. Il souligne également que plusieurs aspects de ce mécanisme restent encore à clarifier.

Le président de la commission de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, Monsieur Jeff Boonen (CSV), souligne que le secteur le plus susceptible d'être touché par cet accord au Luxembourg est effectivement celui de la viande bovine. Il évoque la nouvelle vision défendue par le commissaire européen, qui préconise des aides plus ciblées. Dans cette perspective, le député estime que le secteur de la viande devrait bénéficier d'un soutien financier accru.

Le président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, M. Gusty Graas (DP) clôt la réunion en rappelant aux membres la date de la prochaine réunion.

Luxembourg, le 27 février 2025

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**